

Journée technique du réseau Rhône & Saône « Les Solutions fondées sur la Nature »

19 octobre 2021 à Lyon



Synthèse

Avec le soutien de l'Union européenne



Sommaire

Contexte	3
Introduction de la journée	4
Les Solutions fondées sur la Nature : concept et apports	5
Les Solutions fondées sur la Nature en milieux humides et aquatiques continentaux : définition, application et outils.....	5
Test du standard mondial de l’UICN réalisé sur le projet de restauration de la zone humide de Malessard	7
Adapter les territoires au changement climatique grâce aux Solutions fondées sur la Nature	8
Des rivières aux fleuves, des concepts aux pratiques pour la mise en place des Solutions fondées sur la Nature	9
Premier panorama des SfN en Bourgogne-Franche-Comté.....	10
Retours d’expériences et projets de recherche	11
Projet GENI-EAUX. Le génie végétal en rivière, l’écologue, le gestionnaire et l’habitant : entre bénéfices et contraintes pour l’adaptation des villes aux enjeux environnementaux	11
Restaurer la dynamique fluviale du val d’Allier, une approche SfN naturellement... ..	12
Quelles réponses adaptées à l’élévation du niveau de la mer ? Exemple de solution fondée sur la nature sur les étangs et marais des salins de Camargue	13
Table ronde	14
Liens pour aller plus loin	15
Liste des participants	16

Contexte

Les *Solutions fondées sur la Nature* (SfN), telles que définies par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sont *"les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité"*.

Mon projet s'inscrit-il dans les SfN ? Quels sont les outils à ma disposition ? Comment communiquer et sensibiliser sur ce sujet ? ... Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre par le biais d'interventions en plénière, de retours d'expériences et de temps d'échanges.

Les principaux objectifs de la journée étaient :

- Appropriation du concept de « Solutions fondées sur la Nature » : redéfinition du cadre et apports de cette nouvelle approche.
- Réflexion sur les moyens à disposition pour mettre en place des SfN.
- Retours d'expériences sur les SfN pour les risques liés à l'eau.

Cette journée technique, organisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels dans le cadre du [Plan Rhône-Saône](#) pour le [réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône](#) a réuni **47 participants** (dont 12 en visioconférence).



Introduction de la journée

Eléonore VANDEL (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)

L'introduction a permis de rappeler un certain nombre de fondamentaux du [réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône](#) :

- Ce réseau regroupe des gestionnaires d'espaces naturels, collectivités riveraines, associations, entreprises, partenaires institutionnels... et tous les autres acteurs concernés par le Rhône, la Saône et leurs espaces naturels.
- **Objectifs** : partage d'expériences, mise en lien et accompagnement des acteurs afin de faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets sur les zones humides du périmètre du plan Rhône-Saône.
- Trois types de rencontres : comité des gestionnaires (1 fois par an), journées techniques (environ 1 fois par an), rencontres du réseau (tous les 2 ans, la prochaine est programmée à l'automne 2022 en région Occitanie).
- Réalisations : une plaquette présentant la stratégie zones humides de l'axe Rhône-Saône ; des fiches de retour d'expérience (un recueil regroupant les différentes fiches sera édité début 2022) ; une e-lettre d'information trimestrielle...
- Plus d'infos sur reseau-cen.org/fr/les-programmes/plan-rhone-et-zones-humides



Une activité brise-glace a permis aux participants de mieux se connaître et d'engager de premiers échanges ; de multiples remarques ont rappelé toute l'importance de ces temps d'échange pour le réseau, après le long isolement lié à la crise sanitaire.

Les Solutions fondées sur la Nature : concept et apports



Les Solutions fondées sur la Nature en milieux humides et aquatiques continentaux : définition, application et outils

Nicolas RODRIGUES (Comité français de l'UICN)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Résumé de l'intervenant :

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ».

Depuis plusieurs années, le Comité français de l'UICN soutient et valorise des initiatives de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour prévenir des risques naturels en France. La France est en effet soumise à plusieurs risques naturels sur son territoire, en particulier les risques liés à l'eau (inondation, sécheresse et érosion des sols), qui sont exacerbés par les changements climatiques. Dans de nombreux contextes, des écosystèmes sains, fonctionnels et résilients permettent de réduire l'exposition aux risques naturels et les impacts d'événements climatiques extrêmes. Par exemple, les zones humides régulent les inondations et protègent les ressources en eau lors de sécheresses. Les mangroves ou les dunes quant à elles servent de barrières naturelles contre les vents et l'érosion des côtes.

Cette intervention a pour objectif de définir et promouvoir le concept de Solutions fondées sur la Nature, notamment dans le domaine de l'eau, et d'illustrer comment celles-ci peuvent apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux acteurs du territoire pour l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des risques liés à l'eau, tout en apportant des bénéfices à la biodiversité. Elle vise également à faciliter l'appropriation des notions de Solutions fondées sur la Nature (SfN) et à apporter des éléments de réflexion pour mettre en œuvre ces SfN de façons optimales et efficaces.

Synthèse de la présentation :

- Quand une idée devient un concept :

- L'origine du concept remonte au *Millenium Ecosystem Assessment* en 2005 qui a mis en lumière le concept de « [services écosystémiques](#) » dont les SfN sont l'héritière.
- En 2009, il a été repris par la COP15 à Copenhague (Conférence des Parties sur les changements climatiques) qui a souligné le rôle joué par les forêts pour le climat et l'UICN a publié une brochure démontrant le rôle des aires protégées comme SfN.
- Le concept a été repris et soutenu par d'autres institutions, notamment la Commission européenne à travers divers programmes de recherche et de financement (Horizon 2020, Biodiversa, Life, Interreg, etc.).
- En 2015, la COP21 à Paris a reconnu la place des SfN dans l'action climatique.
- En 2016, le Congrès mondial de l'UICN à Hawaï a montré en quoi les SfN constituaient une solution mondiale et adopté une définition mondiale
- En 2020, un [standard international](#) a été élaboré ; il a été lancé officiellement au Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille (3 motions du manifeste de Marseille s'appuient sur ce concept).

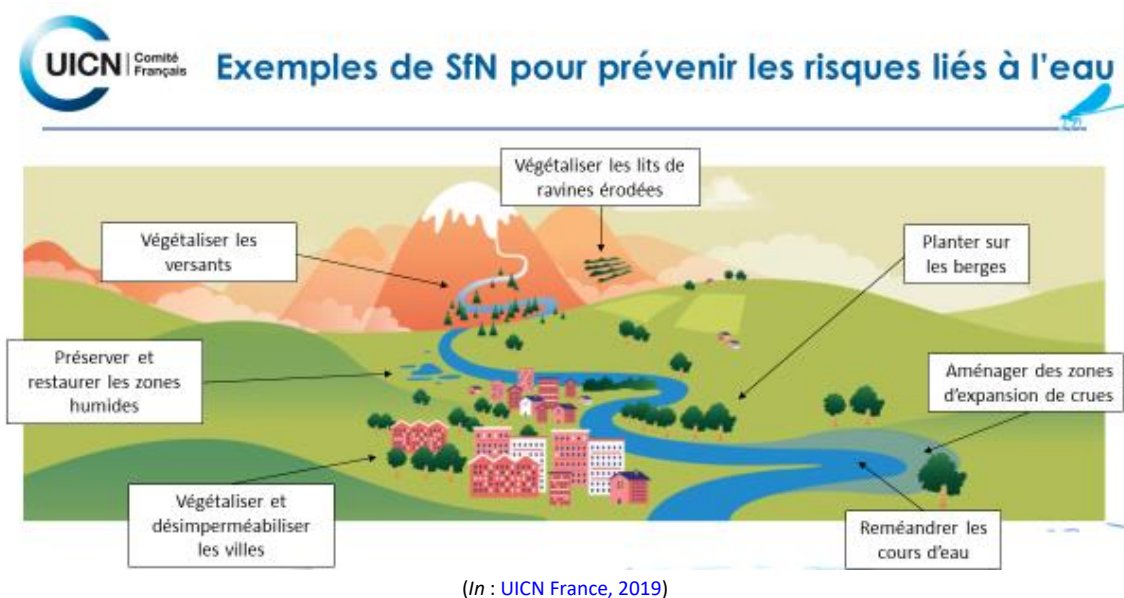
Les SfN peuvent concerner des actions de **préservation**, d'amélioration de la **gestion** pour une utilisation durable par les activités humaines ou de **restauration** d'écosystèmes dégradés.

Cette vision intégrée pour l'environnement constitue un défi sociétal qui doit répondre à de multiples enjeux : changement climatique, risques naturels, développement socio-économique, santé humaine, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau... Elle correspond à une approche parapluie qui recouvre de multiples fonctions. C'est une démarche sans regrets, économiquement viable et durable, avec des bénéfices multiples, résiliente.

- Des SfN pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques :

- Captage et stockage du carbone.
- Contribution des écosystèmes à la réduction des effets des changements climatiques (rôle de zone tampon, rafraîchissement des villes et réduction des îlots de chaleur urbains...).

- Les SfN et les risques liés à l'eau : le bon fonctionnement des écosystèmes permet de réduire l'exposition aux risques naturels et diminuer les impacts d'événements extrêmes.



- Intégration des SfN dans les stratégies et politiques :

Les SfN nécessitent le décloisonnement des politiques sectorielles, tant au niveau national (Plan Climat, Plan Biodiversité, Plan national d'adaptation au changement climatique 2, stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, compétence GEMAPI, programmes des agences de l'eau, éco-conditionnalité...) qu'international (Accord de Paris, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (porté par l'ONU)...). Elles encouragent et nécessitent le développement de synergies entre les acteurs (gestionnaires d'espaces naturels, naturalistes, décideurs, financeurs, citoyens...).

- Le [Standard mondial de l'UICN](#) sur les SfN

Il a pour objectif :

- d'établir un langage commun et partagé entre tous (et d'éviter les utilisations abusives du concept, d'assurer la durabilité),
- d'apporter un cadre aux porteurs de projet et à leurs financeurs,
- de faciliter l'évaluation de la conformité, de la qualité et de la pertinence des projets.

8 critères ont été définis : réponse à un ou des défi(s) sociétal(aux), dimensionnement du projet à l'échelle territoriale, bénéfice net pour la biodiversité, viabilité économique, gouvernance inclusive, équilibre des

compromis, gestion adaptative, démarche intégrative (cadre réglementaire et politique) et pérenne (communication et réplication).

Il comprend un outil d'auto-évaluation qui vise à l'amélioration continue.

- La déclinaison du standard en France :

Production d'un [guide d'appropriation du Standard mondial](#) adapté au contexte français, pour accompagner les décideurs et les porteurs de projet dans leur mise en œuvre de projets SfN. Utilisation possible à toutes les étapes du projet (en amont, en cours ou une fois le projet terminé).

Plus d'infos sur : uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature



Test du standard mondial de l'UICN réalisé sur le projet de restauration de la zone humide de Malessard

Marie PAPADOPOULOS (EDF)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Synthèse de la présentation :

La zone humide de Malessard est située dans un ancien méandre du Rhône, sous convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Isère.

Ce test du standard mondial constituait une démarche expérimentale, accompagnée par l'UICN.

Objectif pour EDF : s'approprier le standard dans une optique d'évaluer leurs projets et de déployer/soutenir des SfN dans les territoires.

28 indicateurs ont été renseignés pour répondre aux 8 critères. La plupart des critères étaient correctement remplis. La principale interrogation était liée la prise en compte en amont du déficit sociétal, ce qui n'était pas le cas. L'approche sociétale s'est construite dans la durée.

Importance de l'échelle spatio-temporelle : ampleur et échelle géographique plus large que le site objet de la Restauration.

Le standard de l'UICN apparaît comme un très bon outil d'auto-évaluation / d'amélioration continue. Il permet également un gain en lisibilité et crédibilité des projets, de sécuriser les investissements dans des projets de SfN qui répondent au standard.

Échanges :

Les questions ont permis de confirmer que l'hypothèse d'un label attribué avait été abandonnée au profit d'une auto-évaluation continue exigeante.

Quelques projets sont entrés dans la démarche en France, en particulier 5 projets forestiers. Les autres retours d'expérience concernent des projets à l'échelle mondiale.

Le fait que les déficits sociétaux ne soient pas l'élément déclencheur, apparu en amont, semble fréquent (cf. Val d'Allier – communication de Pierre Mossant).

La place de la gouvernance inclusive apparaît totalement déterminante.

L'intégration de l'ensemble de ces critères apparaît comme un élément important pour mobiliser des finances multiples.



Adapter les territoires au changement climatique grâce aux Solutions fondées sur la Nature

Emilien BARTHOULOT (Office français de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté - Life ARTISAN)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Résumé de l'intervenant :

Les Solutions fondées sur la Nature peuvent permettre de répondre à de nombreux défis de société, dont l'adaptation au changement climatique. En effet, les actions de préservation, de gestion durable et de restauration de zones humides, de ripisylves ou de haies, la restauration hydromorphologique de cours d'eau ou encore les actions de perméabilisation et de végétalisation en milieu urbain, sont autant de solutions permettant d'adapter les territoires au changement climatique, tout en apportant des co-bénéfices pour la biodiversité et le bien-être humain. Le projet Life ARTISAN, lancé fin 2020 et piloté par l'OFB avec l'appui de 27 partenaires, a pour objectif de généraliser le recours à ce type de solutions à l'échelle de la France, à l'horizon 2027.

Synthèse de la présentation :

Le programme Life ARTISAN aborde l'adaptation territoriale aux effets du changement climatique. Le terme de « Solutions d'adaptation fondées sur la Nature » (SafN) est proposé pour bien prendre en compte cette logique d'adaptation territoriale.

Il intègre un certain nombre de SfN :

- Préservation, gestion et restauration de zones humides
- Gestion alternative des eaux pluviales
- Perméabilisation et végétalisation des villes
- Réouverture des cours d'eau urbains
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau (et des zones d'expansion des crues)
- Préservation et restauration des ripisylves
- Restauration du bocage à l'échelle du bassin versant (ruissellement)...

Services rendus par les zones humides :

- Réduction des inondations
- Recharge des nappes
- Soutien des étiages
- Ralentissement des eaux (érosion)
- Amélioration de la qualité de l'eau (filtre)
- Contribution à la production de fourrage en été
- Ilot de fraîcheur
- Stockage du carbone (atténuation)
- Réservoir de biodiversité
- Support d'activités de loisirs et de découverte de la nature

Il apparaît que ces approches sont 3 fois moins chères que les solutions classiques pour réguler les débits.

Le Life ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature) est piloté par l'Office français de la biodiversité ; il associe 27 partenaires et regroupe une centaine d'actions, pour un budget total de 16,7 M € et une durée de 8 ans.

Mise à disposition de ressources : <https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan>

L'organisation régionale est variable selon les enjeux de territoire. 4 axes de travail similaires sont développés sur l'ensemble des régions : la sensibilisation de différents publics, l'appui aux porteurs de projets, l'appui à la planification en faveur des SafN (documents d'urbanisme) et la facilitation du financement des projets (avec le principe d'un guichet unique climat et biodiversité).

Le Life ARTISAN regroupe 10 sites pilotes qui développent des programmes démonstratifs (8 en métropole et 2 en outre-mer). Ils permettent des échanges entre pairs, une capitalisation des retours d'expérience, formations, mise en place d'indicateurs de suivi...

3 sites pilotes concernant des zones humides ont été présentés :

- Le marais de l'Estagnol (La Crau, 83) : Restauration d'une zone humide en milieu péri-urbain pour prévenir les inondations par ruissèlement et coulées de boues
- Le bassin versant du Néal (Ille-et-Vilaine, 35) : Restauration de milieux aquatiques en tête de bassin versant
- Le site d'AQUI'brie (Ile de France) : Mise en place de zones tampons humides artificielles

[Trophées de l'adaptation au changement climatique ARTISAN](#) : seront proposés annuellement.

1^{ère} édition : remise des prix le **mardi 18 janvier 2022** lors du [forum Life ARTISAN](#) !

Un engagement de pérennisation de la démarche au-delà des 8 années du programme est pris ; chacun des animateurs territoriaux sera pérennisé et les partenaires s'engagent à poursuivre le programme.

Animatrices et animateurs ARTISAN sur les vallées du Rhône et de la Saône :

En Auvergne-Rhône-Alpes : Héloïse Gauthier, OFB, heloise.gauthier@ofb.gouv.fr

En Bourgogne-Franche-Comté : Emilien Barthoulot OFB, emilien.barthoulot@ofb.gouv.fr

En Occitanie : Morgane Villetard, ARB Occitanie, morgane.villetard@arb-occitanie.fr

En PACA (et en Corse) : Solène Cusset, OFB, solene.cusset@ofb.gouv.fr

Des rivières aux fleuves, des concepts aux pratiques pour la mise en place des Solutions fondées sur la Nature

Christophe Moiroud (Compagnie Nationale du Rhône)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Synthèse de la présentation :

Christophe Moiroud a relaté son expérience d'appropriation progressive du concept, en travaillant en tant que porteur de projet sur trois cours d'eau différents :

- L'Yseron : petit ruisseau, dans le Rhône, périurbain dans l'ouest lyonnais
- La Leysse : rivière en Savoie, entre Chambéry et le lac du Bourget
- Le Rhône : fleuve

Sur chaque cours d'eau, un travail à l'interface avec le vivant (ingénierie écologique, génie végétal) a été confronté à « l'ingénierie traditionnelle ». Depuis 30 ans ces approches font toujours l'objet d'innovations, elles bénéficient maintenant d'un cadre réglementaire favorable et reste des techniques bas carbone. GEMAPI devient un levier important pour développer de telles approches, mais il reste à faire évoluer la culture. Ces techniques nécessitent de mobiliser du foncier, il est souvent nécessaire de trouver des compromis.

Sur le Rhône :

Les programmes de corrections des altérations du passé nécessitent un dimensionnement large des actions

Les crues de 2002-2003 ont induit un changement de trajectoire qui a débouché sur les actions actuelles, en particulier la réouverture des annexes fluviales, la restauration de la mobilité fluviale, la recharge sédimentaire, la préservation et la restauration des forêts alluviales

Ces opérations doivent être inclusives ; elles se développent sur 5 ou 6 ans et permettent une capitalisation des retours d'expérience.

L'un des enjeux est de faire converger les acteurs gémapiens, les autres acteurs, les porteurs d'infrastructures industrielles. Ceci nécessite des échanges et une concertation permanente.

L'approche comparée de ces trois retours d'expérience conduit à formuler ces éléments de synthèse :

- L'ensemble de ces approches nécessite de se projeter à 20, 30 ou 40 ans. La temporalité est un enjeu déterminant qu'il convient de faire partager.
- L'approche territoriale dans le cadre d'une concertation inclusive est un deuxième enjeu fort qui doit déboucher sur une nouvelle gouvernance.
- L'innovation constante au niveau des concepts techniques et des outils mobilisés doit rester une priorité.



Premier panorama des SfN en Bourgogne-Franche-Comté

David MICHELIN (*Alterre Bourgogne-Franche-Comté*)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Synthèse de la présentation :

Alterre Bourgogne-Franche-Comté est une association fondée en 2006, sur la base de l'ancien Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne (OREB). Elle est financée sur des fonds publics. Elle est adhérente au Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE). Elle a pour mission de favoriser la transition socio-écologique, dans une logique de modèle de développement qui s'inscrit dans la soutenabilité forte, c'est-à-dire : soutenu par le capital naturel (en-dessous des limites planétaires), préservant le bien-être humain et économiquement efficace. Elle développe une vision systémique et holistique des enjeux (par opposition au fonctionnement en silos qui reste le modèle dominant).

Un premier panorama des SfN développées en Bourgogne-Franche-Comté (non exhaustif) a été réalisé en 2019, en partenariat avec l'UICN.

L'étude a duré 6 mois. Elle a nécessité une prise de contact avec 200 personnes. 85 interviews ont été réalisées et 17 projets ont été analysés, répondant tous aux critères SfN de l'époque et mobilisant des opérateurs diversifiés (dont 13 opérateurs publics).

- Les défis sociétaux identifiés étaient très variables selon les dossiers (9 SfN pour la réduction des risques naturels, 6 SfN pour l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, 1 SfN pour un développement socio-économique durable et 1 SfN pour préserver la santé humaine).
- 10 projets concernaient des zones humides, cours d'eau et ripisylves.
- 12 projets se trouvaient en zone rurale.
- Différents types de travaux sont mis en œuvre : 4 créations d'écosystèmes, 9 projets de restauration et 4 projets mixtes combinant plusieurs démarches.

Ce travail montre que nombre de politiques publiques peuvent intégrer et financer des SfN.

Publications :

- 17 [fiches expériences](#)

- Un numéro spécial de la revue Repères (publication trimestrielle d'Alterre BFC) regroupe les résultats de ce bilan : [Repères n°79 « La nature, une solution pour la transition »](#).
- Page web : www.alterrebourgognefranche-comte.org/r/178/solutions-fondees-sur-la-nature

Retours d'expériences et projets de recherche

Projet GENI-EAUX. Le génie végétal en rivière, l'écologie, le gestionnaire et l'habitant : entre bénéfices et contraintes pour l'adaptation des villes aux enjeux environnementaux

Marylise COTTET (CNRS) et Adeline FRANCOIS (INRAE)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Résumé des intervenantes :

Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont des solutions pratiques et théoriques qui apportent simultanément des avantages en termes de bien-être humain et de biodiversité. C'est le cas du génie végétal qui utilise des techniques de construction basées sur la végétation vivante, et qui peut être utilisé pour la stabilisation des berges. Cette technique constitue une alternative au génie civil, offrant une diversité de services écosystémiques (support de biodiversité, ombrage, dépollution...). Cependant, son utilisation reste encore marginale dans les territoires urbains.

L'objectif du projet interdisciplinaire Génie-eaux est de clarifier les raisons de cette faible utilisation et d'identifier des leviers d'action pour que le génie végétal soit mieux reconnu comme une solution performante pour la ville. Il s'appuie pour cela sur deux axes de travail : (1) Questionner les bénéfices et les risques du génie végétal en territoire urbain à partir de perceptions des acteurs de l'eau et des habitants, et de mesures écologiques réalisées sur le terrain ; (2) Interroger, à partir d'entretiens semi-directifs, l'expérience professionnelle des acteurs de la protection des berges et identifier les contraintes à lever et les leviers à mettre en œuvre pour une utilisation plus large du génie végétal.

Nos résultats croisés montrent qu'il existe des bénéfices variés sur les plans écologique (accroissement de la biodiversité, de la connectivité, de l'ombrage) et social (accroissement de la valeur esthétique et, dans une certaine mesure, récréative) et que ces bénéfices sont perçus tant par les acteurs de l'eau que par les habitants. Des réticences envers l'usage du génie végétal existent toutefois, notamment chez les personnes qui déclarent une faible expertise environnementale. Elles sont liées à un sentiment de vulnérabilité accrue en matière d'inondation ou à des critères esthétiques et d'usage qui questionnent la gestion des ouvrages. Un besoin d'entretien de la végétation des berges et un maintien de l'accessibilité au cours d'eau, tant physique que visuel, est notamment souhaité. Le retour d'expérience réalisé auprès des acteurs de la protection des berges a permis d'identifier trois spécificités liées à l'usage du génie végétal : une nécessaire redéfinition de la performance des ouvrages de protection, une nécessaire acceptation et un partage des risques, l'adoption d'une posture professionnelle humble et audacieuse. Ces spécificités permettent d'identifier des leviers d'action pour accroître l'utilisation du génie végétal en ville.

Synthèse de la présentation :

Le programme de recherche Génie-eaux a abordé la question du génie végétal en territoire urbain. Ces démarches encore timides en ville bénéficient au bien-être des citoyens. C'est maintenant une filière mature qui est en

mesure de promouvoir ces techniques en milieux urbain. L'objectif de ce projet interdisciplinaire est de clarifier les raisons de cette faible utilisation.

Ce travail est basé sur :

- Une enquête photographique en ligne auprès de 493 participants, acteurs de l'eau et habitants. Les variables retenues pour analyser les résultats sont la biodiversité, la végétation, la connectivité et l'ombrage.
- Et des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs de la protection des berges (17 gestionnaires, impliqués à différents stades du cycle de vie des ouvrages de protection de berge).

On constate que les bénéfices écologiques induits par le génie végétal sont nettement corrélés aux bénéfices perçus par les habitants et acteurs de l'eau. Cependant des réticences envers l'usage du génie végétal existent, majoritairement exprimées par des personnes déclarant une faible expertise environnementale. Cela suppose de travailler sur la question de la minimisation et de l'acceptation du risque et sur la question de la gestion des ouvrages. Le retour d'expérience entre professionnels est au cœur de la démarche.

Apport des scientifiques : expertise des sciences de l'environnement pour mieux évaluer la résistance des ouvrages et les différents services qu'ils produisent, expertise des juristes pour clarifier le partage des responsabilités, expertise des sciences sociales pour accompagner la réflexion sur l'acceptation des risques.



Restaurer la dynamique fluviale du val d'Allier, une approche SfN naturellement...

Pierre MOSSANT (Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)

➤ [Lien vers la présentation](#)

https://reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/6-journee-rs-sfn-cenauvergne_p.mossant.pdf

Résumé de l'intervenant :

Dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la dynamique fluviale de la rivière Allier menées près de 25 ans, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne conduit des missions d'assistance technique, d'animation foncière et d'acquisitions ciblées sur les parcelles érodables. En complément, il a également engagé des actions de suppressions de protection de berges devenues obsolètes pour rendre à la rivière une partie de sa liberté.

En travaillant ainsi sur la fonctionnalité du cours d'eau, le CEN apporte des réponses opérationnelles à plusieurs défis posés au territoire : préservation de la ressource en eau, lutte contre les risques naturels, adaptation au changement climatique... et contribue aussi à une amélioration de l'état de l'hydrosystème et de la biodiversité. Conduite dans le cadre de politiques publiques validées (SAGE Allier aval) et faisant l'objet d'une concertation locale, ce projet répond aussi aux enjeux liés à la gouvernance qui caractérise les solutions fondées sur la nature.

Synthèse de la présentation :

L'Allier est perçu comme l'une des rivières les plus « libres » de France. Toutefois, de nombreuses perturbations ont affecté sa dynamique : gravières, incision, perte de sédiments, protections de berges (790 identifiées sur l'ensemble du cours), barrage en amont, pompage pour l'irrigation, agriculture intensive, urbanisation, artificialisation des rives...

Les enjeux / défis sociétaux de la dynamique fluviale:

- La diminution des risques naturels (dissipation de l'énergie de la rivière)
- La recharge sédimentaire et la lutte contre l'incision du lit (désamorçage des captages avec l'enfoncement de nappe, déconnexion des forêts alluviales avec la nappe, fragilisation des infrastructures humaines)
- Le modelage d'une mosaïque d'habitats naturels et de paysages > biodiversité
- La régénération de la nappe alluviale

Ces enjeux sont partagés et identifiés au niveau du Plan Loire, du SAGE Allier aval, de Natura 2000... Mais peu de moyens publics réellement opérationnels.

Le CEN Auvergne a donc conduit des actions qui s'inscrivent dans ces différents cadres : identification des zones potentiellement érodables à 20 ans, du foncier privé concerné, ainsi que de sites potentiels de restauration prioritaires, afin d'assurer la maîtrise foncière nécessaire pour mettre en œuvre des actions de restauration, telles que la suppression de protections de berge.

De multiples conflits d'intérêt existent entre domaine public fluvial et propriétaires privés, en particulier du fait de l'érosion. La maîtrise foncière permet une compensation amiable pour les propriétaires affectés par l'érosion « d'intérêt général ».

C'est ce qu'a fait le Conservatoire dans le cadre d'un programme Life il y a quelques années, et qu'il continue à faire dans le cadre d'un contrat territorial de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : il achète des parcelles et les laisse partir au fil de l'eau ! Le financement est donc fait à travers des fonds européens, des fonds de la Région et de l'Agence de l'eau.

Les 2 CEN Auvergne et Allier conduisent des missions d'animation technique (cellule d'accompagnement), d'animation foncière et d'acquisitions ciblées sur les parcelles érodables.

En complément, ils ont également engagé des actions de suppressions de protection de berges devenues obsolètes pour rendre à la rivière une partie de sa liberté.

Une SfN, naturellement... :

- Des défis identifiés sur le territoire : enfoncement du lit, ressource en eau, risques naturels, changement climatique...
- Une action de gestion globale visant la capacité de la rivière à éroder ses rives pour se recharger en matériaux solides
- et ayant un impact favorable sur la biodiversité : mosaïque des habitats, falaises alluviales, bancs de galets et sable...

Cas d'étude retenu au titre du programme de recherche franco-américain « [Les SfN, de la théorie à la pratique](#) ».

Une dynamique initiée sur le bassin versant de la Loire : réalisation d'une note technique « [les Solutions fondées sur la Nature en réponse aux changements climatiques : enjeux, concepts et applications dans le bassin de la Loire](#) ».

En savoir plus : <https://cen-auvergne.fr/les-projets/val-d-allier>

Quelles réponses adaptées à l'élévation du niveau de la mer ? Exemple de solution fondée sur la nature sur les étangs et marais des salins de Camargue

Sylvain CEYTE (Parc naturel régional de Camargue)

➤ [Lien vers la présentation](#)

Synthèse de la présentation :

Sur le littoral, les solutions fondées sur la nature consistent à considérer la bande littorale comme une interface dynamique. C'est la position du Conservatoire du littoral sur les sites qu'il maîtrise. Le choix de SfN constitue des solutions sûres vis-à-vis des aléas marins, économes des deniers publics et valorisant les qualités naturelles et paysagères.

En Camargue, la gestion de l'eau était très artificialisée jusqu'en 2010 pour assurer la production de sel.

La dynamique du trait de côte a toujours subsisté, mais depuis 10 ans on observe des ruptures progressives des digues en front de mer, puis des digues qui bordent les étangs. Des lidos se constituent, ils forment un système de lagunes naturelles. Des travaux ont été faits pour accompagner cette dynamique et recréer des continuités (martelières créées ou restaurées). La recolonisation des sols par des habitats d'intérêt communautaire s'effectue rapidement, l'avifaune se diversifie, les écosystèmes marins s'enrichissent et les peuplements piscicoles s'améliorent.

Ces conditions nouvelles offrent des opportunités de développer une activité humaine respectueuse de la biodiversité et attentive aux questions de sécurité (pêche, chasse, élevage de taureaux, activités de découverte nature...). Une démarche pédagogique est nécessaire pour accompagner ces changements.

Table ronde

Synthèse des réflexions :

- Deux questions fondamentales :
 - comment persuader les populations de s'intéresser au **long terme** plutôt qu'au court terme ?
 - approche préventive versus curative.
- Il peut être intéressant d'avoir une **approche plutôt historique** pour sensibiliser les gens (exemple du CEN Allier qui a mis en place une enquête participative pour inciter les gens à repérer tout ce qui dans la toponymie, les archives, les anciens ouvrages témoignaient du fait qu'il y avait eu un port alors qu'on est aujourd'hui à 2 km de la rivière > sensibilisation sur l'enjeu de la dynamique fluviale).
- **Apport des sciences humaines et sociales** pour la gestion des espaces naturels : elles peuvent aider à mieux comprendre la représentation des liens entre la population et leurs espaces (cf. [séminaire du 7 octobre 2021](#)).
 - Il existe beaucoup de travaux de recherche en cours sur l'intégration des gens à une démarche changement climatique, sur le développement d'outils permettant de se projeter (films « narrative design » présentant des scénarios futurs ; jeux amenant les gens à jouer ce que pourrait être le futur ; maquettes 3D...). Dans ce domaine, l'**imagination** est fondamentale.
- Les **méthodes d'évaluation économique** sur les services écosystémiques peuvent aussi être intéressantes, notamment pour sensibiliser les élus. C'est un champ encore peu investigué.
- Lien au concept de « **bien commun** » : approche globale des SfN, concertation, appropriation sociale, gouvernance inclusive, critère sociétal...
- Les SfN sont très bénéfiques pour **décloisonner**, elles permettent notamment la transversalité entre services dans les collectivités.
- Les SfN = **évolution de la sémantique** qui permet de voir la nature non plus comme une contrainte mais comme une solution ! Ça **contribue à sensibiliser**, c'est une approche positive et un vecteur de synergie sur les territoires (peut permettre une ambition supérieure si on arrive à embarquer tout le monde). Cela permet de rassembler les acteurs et les secteurs, de **travailler sur une échelle plus large** (surtout dans le contexte des bassins versants), de rapprocher l'Homme à la nature, d'avoir moins une approche utilitariste. Et cela peut permettre aussi de mobiliser d'autres financements.
- Un nouveau concept a émergé qui va encore plus loin que ce décloisonnement: « **One Health** ». = si on veut préserver la santé humaine il faut préserver les écosystèmes puisqu'on forme un tout (réintégration de l'environnement et de l'humain). Tandis que dans le concept de SfN, l'Homme reste dissocié de la nature.
- Le standard de l'UICN sert à avoir un **langage commun**, à encadrer, à avoir un socle concret. Ce n'est pas à utiliser par les gestionnaires pour évaluer tous les projets. C'est plus une démarche de réflexion,

une invitation qu'une contrainte. C'est une **auto-évaluation** de ce qu'on n'a pas assez bien fait, et finalement ça peut être une checklist pour améliorer les futurs projets.

- Importance de la **communication** sur les projets auprès des acteurs locaux > faciliter l'appropriation du concept et intéresser toutes les parties prenantes à investir sur les SfN.
- UICN international a prévu de créer un label à destination des entreprises pour éviter les dérives.
- La question du **partage du risque** est centrale : elle implique une gouvernance inclusive. Il faut aussi mesurer les risques des solutions technologiques > double vision du risque.
- C'est une solution globale à reconstruire face à des approches réductionnistes.
- Démarche qui reste à « confronter » au cadre administratif, aux normes, au travail en silo, aux craintes de démarches judiciaires, aux cadres financiers.
- **Les SfN : c'est passer de la contrainte à la solution !**

Liens pour aller plus loin

- UICN – Les Solutions fondées sur la nature : <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>
 - [UICN France – 8 questions clés à se poser pour mettre en œuvre des Solutions fondées sur la Nature](#) (2021)
 - [UICN France – Le Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature](#) (2020)
 - [UICN France – Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France](#) (2019)
 - [UICN France – Les Solutions fondées Nature pour lutter contre les changements climatiques et réduire les risques naturels en France](#) (2018)
 - IUCN – [Nature-based Solutions to address global societal challenges](#) (2016)
- Le projet Life intégré ARTISAN : <https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>
- Documentation Life ARTISAN : <https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan>
- Alterre Bourgogne-Franche-Comté - Les Solutions fondées sur la nature : <https://www.alterrebourgognefranchecomte.org/r/178/solutions-fondees-sur-la-nature>
- Conservatoire d'espaces naturels Auvergne – Val d'Allier : <https://cen-auvergne.fr/les-projets/val-d-allier>
- L. Segura, M. Thibault & B. Poulin. [Les solutions fondées sur la nature dans les anciens salins de Camargue](#). Tour du Valat. 2018. France.
- Tour du Valat - Les Solutions fondées sur la nature : <https://tourduvalat.org/dossier-newsletter/les-solutions-fondees-sur-la-nature/>
- [Sélection bibliographique du Centre de ressources Loire nature sur les SfN](#) (2020)

Liste des participants

Nom	Organisme
Emilien BARTHOULOT	Office français de la biodiversité - Direction Bourgogne-Franche-Comté
Grégory BERNARD*	FCEN Pôle-relais tourbières
Richard CARRET	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
Laure CASTEL*	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Marion CESARI	SYMADREM
Sylvain CEYTE	Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue
Léa CHALVIN	Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre
Maxime CHATEAUVIEUX*	Département de la Drôme
Grégory CHAZAL*	SYRIBT (Syndicat de rivières Brévenne Turdine)
Amanda COCQUELET*	Le Pouzin
Hervé COQUILLART	Consultant FCEN
Marylise COTTET	CNRS-UMR 5600 Environnement Ville Société
Julien DEPEINT	Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
Cécile DIAZ	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Isabelle EUDES*	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Nathalie FAUTREZ	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Pascal FAVEROT	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Adeline FRANCOIS	INRAE
Claude GALLIN-MARTEL	Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Manon GISBERT	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Marion GUIBERT	SPL SEGAPAL Grand Parc Miribel Jonage
Antoine HENRIOT	Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
Isabelle JACQUELET	EDF
Gautier LAURENT	Fédération départementale des chasseurs du Jura
Maxime LE MAGOUROU	Communauté de Communes Drôme Sud Provence
Clotilde LEBRETON*	Conservatoire d'espaces naturels Isère
Tao MANICACCI	SYMADREM
Béatrice MARTI*	Grand Avignon
Boris MICHALAK*	EPTB Saône & Doubs
David MICHELIN	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
Sophie MICHON*	SIAGA (Syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses affluents)
Christophe MOIROUD	Compagnie Nationale du Rhône
Bertrand MORANDI	Graie
Pierre MOSSANT	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Sophie NEYTON*	Département de l'Isère
Béatrice ORELLE	Département des Bouches-du-Rhône
Marie PAPADOPOULOS	EDF
Anne-Sophie PINGON	SPL SEGAPAL Grand Parc Miribel Jonage
Raphaël QUESADA*	Lo Parvi
Nicolas RODRIGUES	Comité français de l'UICN
Pierre ROUSSEL	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Dad ROUX-MICHOLLET	Syndicat du Haut-Rhône
Lucie SCHAEFFER	Parc naturel régional de Camargue
Victoria SEIDENGLANZ	Conseil départemental Côte-d'Or
Maurane VALDELFENER	Métropole de Lyon
Eléonore VANDEL	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Emilie WICHROFF	Syndicat du Haut-Rhône

* : par visioconférence